

Hommage à la patrie d'une pièce de vers du citoyen Dauvergne, employé à la trésorerie nationale, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage à la patrie d'une pièce de vers du citoyen Dauvergne, employé à la trésorerie nationale, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 216-217;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22055_t1_0216_0000_13

Fichier pdf généré le 05/11/2020

réponds de même.- et que, comme il allait cacheter une lettre, un facteur d'un bataillon des Vosges lui dit : C'est sans doute pour l'armée du Rhin que tu caches cette lettre. Le représentant Hentz répondit : Non, c'est pour prévenir le comité de sûreté général, qui est juste, que j'ai été dénoncé hier à la société. Tout en disant cela il me regarda. En ma qualité de sociétaire ennemi des tyrans, je lui répondis : Si les dénonciations sont injustes il faut t'en plaindre et le comité de sûreté général saura te rendre justice. Le représentant me répondit : Elles pourraient être justes mais mal fondées. Je lui répondis qu'une dénonciation juste est toujours fondée. A Thionville le 23 thermidor l'an II de la République une, indivisible, démocratique.

RAULET.

N° 12 Rapport des commissaires députés de la société populaire auprès du représentant Hentz à Landau.

Nota : La pièce cy-incluse renferme le recueil des plaintes des commissaires de la société du mauvais traitement qu'ils ont éprouvés. Les comités réunis les ont reçues sans en faire état, principalement par respect pour la représentation nationale mais aussi par prudence. Ils étoient persuadés que le silence des bons citoyens conspirait utilement contre les conspirateurs. Heureux pressentiment que la mémorable journée du 9 thermidor a réalisé.

Les comités de la société populaire, réunis, rapportent sommairement le récit que leur ont fait les citoyens Lafontaine et Baraniquet, députés de la société auprès du représentant Hentz, alors en commission auprès de l'armée du Rhin.

Ces députés ont dit qu'après avoir exposé l'objet de leur mission, qui étoit de faire rendre la liberté aux citoyens *Rolly* et *Dechaux* en considération de l'intérêt vif que la commune de Thionville et la société populaire témoignent aux citoyens pour les bons services qu'ils ont rendu à la patrie et pour la conduite constamment pure et vertueuse qu'on leur a vu tenir, dont ils reçoivent les nombreuses attestations, que ces députés ont voulu remettre sous les yeux du représentant Hentz; qu'aussitôt ce représentant s'est écrié que la société populaire étoit dissoute; qu'en conséquence il avait dédaigné de prendre communication du mémoire de la société populaire, et que ce mépris avait été si marqué que Baraniquet, l'un des commissaires, avait cru devoir le remettre dans sa poche; qu'ensuite, sur quelques observations qu'avait voulu faire le citoyen Lafontaine, le représentant l'avait traité indignement, au point que celui-ci en a versé des larmes; qu'enfin tous deux ont eu lieu de se persuader qu'ils alloient être mis en état d'arrestation, sur ce propos incroyable que leur a tenu Hentz : « Qu'est-ce donc que la société populaire de Thionville qui ose s'intéresser à un Rolly, à un Dechaux, qui se met en insurrection, qui compose des factions dont vous êtes les chefs ? Prétend-on s'opposer à l'exécution de mes ordres ? Si cela fût arrivé, je faisais marcher une armée sur Thionville ! ».

Il ajouta d'un ton plus radouci qu'il ne concevoit pas surtout qu'on eût pu témoigner de l'intérêt à un Rolly qu'il avait accusé lui-même de lui avoir tenu, il y a 2 ans, un propos contre-révolutionnaire. Qu'à l'instant le citoyen Baraniquet, qui n'avoit point encore porté la parole, lui répartit ces mots : « Mais, représentant, pourquoi n'as-tu pas dénoncé dans le temps le citoyen Rolly pour ce fait ? ». - C'est qu'alors, dit le représentant, *je n'étais qu'un petit juge de paix*. Le commissaire répliqua : Mais pourquoi as-tu différé jusqu'à ce jour ? Alors Hentz réfléchit un instant, envisagea le commissaire qui l'interpelloit ainsi et lui dit, et lui répéta plusieurs fois en lui serrant la main : Tu es un bon bougre, un vrai sans-culotte, ne te laisse plus tromper. Hentz ajouta qu'il regardait la commune de Thionville comme étant en contre-révolution. En plus, il a désigné plusieurs citoyens pour être déclarés suspects, les uns pour intrigues, et les autres pour richesses. Que bientôt après il a congédié les commissaires, dont l'un en sortant reçut ses mépris les plus outrageants, et l'autre des caresses affectées; qu'heureux encore du congé, ils précipitèrent leur départ.

BARANIQUET (*comm^{re} député vers Hentz*), ALEXANDRE, CHOMEREAU, F. ABEL, PETIT-MENGIN, LAVOCAT, PAILLEUX, J. MOUGIN, LUSSERE fils, J. ROSSERT, JACQUIN, CARBONNAZ fils aîné, PHILIPPY (*secrét.*), COLLAS, TAILLEUR, HAQUARDIO fils, GIRAUD, CLAUDE, LORIO [et une signature illisible].

N° 13 Déclaration du citoyen Roger, chirurgien-major, qui est très importante.

Le chirurgien en chef de l'hôpital déclare qu'au moment où le courrier qui [*sic*] a apporté la nouvelle que Robespierre étoit guillotiné, j'étois ches le représentant du peuple Hentz, et qu'à l'ouverture du paquet il parut affligé. Aussitôt je fus voire son épouse, lui apprendre cette nouvelle à laquelle elle n'ajouta pas foi. Elle se retira voire son mari qui lui confirma la nouvelle. Elle revint dans l'état le plus affligé. Elle dit que la nouvelle n'étoit que maleureusement que trop vrai et que Paris devoit être en consternation. A Thionville, le 24 thermidor 2^e année de la République française.

ROGER.

9

On lit une pièce de vers du citoyen Dauvergne, employé à la trésorerie nationale.

La Convention décrète la mention au procès-verbal et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*Le cⁿ Dauvergne, employé à la trésorerie nat., au cⁿ présid. de la Conv.; Paris, 30 therm. II*] (2)

(1) P.V., XLIII, 270.

(2) C 316, pl. 1268, p. 18, 19.

Citoyen président,

Je t'adresse environ 36 vers. La lecture en serait si tôt faite que j'oserais presque prier la Convention de vouloir me l'accorder personnellement ou d'en charger un secrétaire; si je ne puis obtenir aucune de ces faveurs, je te serais très obligé, citoyen président, de faire en sorte que mes vers soient au moins renvoyés au comité d'instruction publique, désirant pour la satisfaction de mon cœur que mes sentimens, les vrais, dans la circonstance touchante qui me les a inspirés, acquièrent quelque publicité, ainsi que mon amour et mon respect pour la Convention. S. et F. !

DAUVERGNE (*employé à la trésorerie nat.*).

[P.-S.] Le citoyen, présent, attendra l'événement de sa pétition.

Sentimens d'un citoyen témoin de l'élargissement de plusieurs prisonniers depuis le supplice de Robespierre.

Un tyran sanguinaire, un despote orgueilleux

L'infâme et traître Robespierre

A ses projets les plus affreux

Sacrifiait la France presque entière.

Il n'est plus... Quel spectacle a frappé mes regards ?

J'ai vu s'ouvrir - ô moment plein de charmes !

Mes yeux à cet aspect se sont mouillés de larmes -

J'ai vu s'ouvrir de toutes parts

Ces séjours ténébreux où souvent l'innocence

Victime de la haine et de l'ambition

Gémissait sans espoir dans un morne silence

Sous le poids de l'oppression.

Ils sont passés ces jours de terreurs et de peines.

Partez, volez, qu'attendez-vous

Pères chéris, tendres époux ?

Allez, dégagés de vos chaînes,

D'une aimable moitié ranimer les appas

Qu'avaient flétri la langue, la tristesse.

Que dis-je ? Au-devant de vos pas,

Versant des pleurs de joye et de tendresse,

Je la vois qui s'empresse et qui vous tend les bras.

A ses côtés sont ses modestes filles

Et de petits marmots joyeux et sautillans;

Enfin dans toutes les familles

En tous lieux, quels transports, quels doux embrasemens !

La sensible amitié partage cette yvresse.

Moi-même, de douleur n'a guères oppressé,

Dans le sein d'une ami je me suis élancé.

O vous à qui l'on doit cet excès d'allégresse,

Du peuple souverain dignes représentans,

Combien plus que jamais d'épouses et d'effans

A qui par ce bienfait vous redonnez la vie,

Vous nommeront dans leurs ravissemens

Les vrais pères de la patrie !

Et quelles voix en ces heureux instans,

Aux miens unissant leurs accens,

Ne feraient retentir cet auguste portique

De ce cri de l'amour : *Vive la République !*

10

La société populaire de Fougerolles, département de la Mayenne, félicite la Convention nationale sur ses travaux et sur son énergie, lui témoigne sa reconnaissance et lui annonce qu'en réjouissance de nos victoires signalées, elle a célébré une fête civique dont elle donne les détails.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*La sté popul. de Fougerolles, à la Conv.; Fougerolles, 30 mess. II*] (2)

Citoyens représentans,

La gloire que nos frères d'armes ont acquise dans les campagnes de Fleurus a aussy exalté nos âmes républicaines. Nous avons aussytôt voté une fête civique à la victoire et une adresse à la Convention qui, par sa sagesse et son énergie, l'a enfin naturalisée dans nos climats.

Nous ne vous répèterons plus : restez à votre poste. La République entière a parlé, vous avez obéi et la République est sauvée. Grâces immortelles à vos traveaux ! Nous sommes libres, les tirans pâlissent, tous les peuples soupirent et bientôt ils diront avec nous : grâces immortelles à vos traveaux !

Le décadi 30 messidore devoit retracer aux yeux de nos concitoyens tous les genres de victoires que nous devons à la bravour républicain et à l'empire de la raison. L'enceinte du ci-devant château de Goué en étoit le théâtre. On y avoit réuni tous signes de la tyrannie, royale, fœodale et sacerdotale. Une partie de la force armée ne s'étoit déterminée qu'à regret à en affecter momentanément la deffence. Desjà l'autre marchoit en bon ordre au sons des airs chéris des Français pour enlever aux yeux des spectateurs ces emblèmes qui, en leur rappelant la honte de leur servitude passée, nourrissoit leur amour pour la liberté et leur reconnaissance pour ses fondateurs. On en vint aux mains. Le plan de deffense, aussy bien conçu que celui d'attaque, ne tint pas à l'exécution. Plusieurs redoutes emportées à l'arme blanche (la poudre, le peu que nous en ayons, nous la réservons pour les Chouans) nous laissèrent bientôt paroître devant la place. Le désespoir livra au courage un combat assez opiniâtre mais enfin les barricades cédèrent aux haches et les deffenseurs au feu des assaillants. Les cris de vive la République, à bas les tirans, vive la Convention, à bas les fœdéraliste ! remplirent l'air et accompagnèrent notre jeunesse dans l'enceinte où elle se saisit bientôt de tous les emblèmes qu'on lui disputoit encore. L'infâme drapeau blanc traîné dans la poussière fut, avec eux, mis entre les mains des officiers municipaux et concourent (*sic*), avec les vain-

(1) P. V., XLIII, 270. Mentionné par B^m, 2 fruct. (suppl⁶).

(2) C 316, pl. 1268, p. 7.